



Guide du participant au Mois de l'ESS 2016



Participez au Mois de l'ESS !

Plus de 150 acteurs organisent au moins une manifestation pendant le Mois de l'ESS. Et vous ?

Pourquoi ce guide ?

Chaque année, de nouveaux acteurs et partenaires de l'ESS sont intéressés pour organiser ou co-organiser une manifestation dans le cadre du Mois de l'ESS. Ce guide a pour objectif de leur transmettre les informations nécessaires pour inscrire y une manifestation : cadre, planning, accompagnement proposé par les réseaux d'acteurs au niveau local (pôles ESS), régional (Cress) et national (CNCRES).

Rappel des objectifs du Mois de l'ESS

Le Mois de l'ESS porte l'ambition de donner de la visibilité à l'ESS en faisant événement à partir d'un ensemble de manifestations organisées au même moment par les acteurs et les partenaires de cette économie. Cela se passe en novembre et sur l'ensemble du territoire national (160 manifestations en Bretagne et plus de 2000 en France en 2015). Ce sera la 9ème édition en 2016.

Principes de fonctionnement

Formats

Vous êtes une organisation ou un partenaire de l'ESS ? Programmez vous-même une (ou des) manifestation(s) au cours du mois de novembre 2016 (Mois de l'ESS). Chacun est libre d'organiser la manifestation de son choix (thème, format...). Toutefois, les formats de type portes-ouvertes, inter-actifs et/ou festifs (repas, spectacles, forums...) sont les plus prisés et les manifestations co-organisées ont un meilleur impact pour un investissement moins important (mutualisation de moyens).

En exemple de manifestations, vous pouvez consulter le programme de l'édition 2015 :

<http://www.ess-bretagne.org/images/stories/documents/JournalESS2015.pdf>

Thèmes

Vous pouvez aborder les thèmes de votre choix, à condition qu'ils aient un lien avec l'ESS. Pour que l'événement ait un impact plus fort, nous mettrons en avant 4 thèmes dans cette édition 2016 :

- l'engagement citoyen
- les dynamiques locales
- le mieux vivre
- la transition énergétique.

Si vous pensez que votre action s'inscrit dans un de ces axes de développement, c'est une raison de plus pour organiser une manifestation.

Inscription au programme

L'inscription des manifestations se fait en ligne sur un site dédié : <http://www.lemois-ess.org>. Elle est nécessaire pour figurer dans le programme du Mois de l'ESS. La communication de l'événement s'appuiera sur ce programme qui sera valorisé depuis le site : carte des manifestations et détail de chaque manifestation. Le programme sera transmis aux médias locaux, régionaux et nationaux.

Des articles pourront être postés sur le site avant, pendant et après votre manifestation. Vous pourrez aussi communiquer sur la page Facebook du Mois. A partir des informations et des images que vous transmettez par messagerie aux pôles et à la Cress, des actualités du Mois pourront être diffusées par newsletters.



En Bretagne, un partenariat est engagé avec la Coordination bretonne des radios locales associatives (CORLAB) pour couvrir l'événement. Toutefois, nous vous recommandons vivement de contacter aussi de votre côté les médias pour faire connaître votre manifestation (plus de 200 retombées médias en 2015).

Un programme en version papier, avec les manifestations inscrites avant le 23 septembre 2016, sera également tiré à 6000 exemplaires. Des programmes vous seront envoyés en amont de votre manifestation.

Lancement du Mois

Le 3 novembre 2016, des événements de lancement seront conjointement organisés dans les 15 pôles de l'ESS du territoire breton. Ils annonceront le programme local des manifestations. L'événement sera relayé régionalement par la Cress.

Une manifestation nationale de lancement du Mois de l'ESS se déroulera à Paris et récompensera les lauréats des Prix de l'ESS. L'objectif de ces prix est de promouvoir et valoriser les entreprises de l'ESS, de soutenir et d'accompagner leur développement et d'identifier de nouvelles initiatives sur les territoires <http://www.lemois-ess.org/p1.html>

Bilan du Mois

Un questionnaire d'évaluation de votre participation vous sera transmis après votre manifestation. Les informations demandées concernent l'impact de votre manifestation : co-organisateurs éventuels, public présent, moyens de communication mobilisés.

Retro-planning pour participer au Mois de l'ESS

Avant le 17 juin : candidatez aux prix de l'ESS

Vous souhaitez communiquer sur une initiative innovante, à fort impact local ou durable ? Candidatez : <http://www.lemois-ess.org/accueil/p1.html>

Avant l'été : élaborer votre (vos) projet(s) de manifestation(s)

Faites connaître votre structure ou invitez à participer à l'une de vos actions en organisant une manifestation ouverte au grand public. Un des thèmes de l'année vous concerne plus particulièrement et vous souhaitez faire connaître vos actions dans ce cadre ? Organisez ou co-organisez une manifestation.

La rentrée de septembre est toujours trop courte et l'inscription d'une manifestation nécessite à minima que le format de la manifestation – sujet, intervenants éventuels, date, lieu, contact – soient arrêtés définitivement avant fin septembre (23 septembre pour figurer dans le programme papier). C'est pourquoi nous vous invitons fortement à concevoir vos manifestations avant les congés d'été.

Entre juin et septembre : informez le pôle ESS ou la Cress de votre projet de manifestation

Dès l'ébauche de votre projet, parlez-en au pôle ESS ou à la Cress pour qu'ils puissent vous mettre en relation avec des acteurs qui auraient des projets de manifestations sur des thématiques proches ou similaires. Les manifestations co-organisées ont plus d'impact !



Avant le 23 septembre : inscrivez votre manifestation sur le site du Mois de l'ESS

Inscrivez votre manifestation sur le site du Mois de l'ESS <http://www.lemois-ess.org/p1.html>. Un minimum d'information est nécessaire : titre de la manifestation, thème, date, heure, lieu, coordonnées de l'organisateur... Des informations complémentaires peuvent être ajoutées (images, logos..) qui apparaîtront sur la page de présentation de votre manifestation.

Les manifestations inscrites avant le 23 septembre 2016 figureront aussi dans le programme papier.

Dès octobre, communiquez en amont de votre manifestation,

- Utilisez le logo du Mois de l'ESS dans la communication de votre manifestation : téléchargeable sur le portail de l'ESS <http://www.ess-bretagne.org/participer-au-mois-de-less.html>
- Affichez votre appartenance à l'ESS : visuel téléchargeable en plusieurs versions et formats sur le portail de l'ESS : <http://www.ess-bretagne.org/afficher-less.html>
- Postez des informations sur votre manifestation sur la page Facebook du Mois de l'ESS
- Contactez les médias.

Le 3 novembre, participez au lancement du Mois de l'ESS avec le pôle ESS de votre territoire

Le pôle ESS de votre pays organisera ce lancement. Elle sera l'occasion de présenter le programme des manifestations, dont la vôtre, en présence des élus et agents territoriaux. Retenez cette date dès maintenant.

Pendant et après votre manifestation, communiquez !

Affiches et programmes du Mois vous seront transmis par la poste fin octobre. Diffusez les aux participants de votre manifestation. Une présentation succincte de l'ESS et des réseaux (Pôles ESS et Cress) sera jointe aux programmes.

Communiquez sur votre appartenance à l'ESS au cours de votre manifestation.

- Postez des communiqués sur la page Facebook du Mois de l'ESS, à vos médias et par courriel aux pôles ESS et à la Cress pour leurs newsletters.
- Envoyez par courriel à la Cress les articles de journaux, reportages radios de votre manifestation pour la revue de presse du Mois de l'ESS.

Début décembre, participez au bilan du Mois

Une enquête d'évaluation de votre participation au Mois vous sera transmise. Tous vos commentaires y seront bienvenus.



cress@cress-bretagne.org 02 99 85 89 53
187 rue de Chatillon, 35200 Rennes

